Le droit et la justice en France

Le droit fixe les règles communes et la justice les fait respecter de façon impartiale. Tu sauras dire qui fait la loi, quel tribunal juge quoi et quels droits protègent chaque personne, y compris les mineurs.

L'ESSENTIEL

La loi, votée par le Parlement, s'impose à tous ; la justice la fait respecter de façon impartiale, en garantissant à chacun un procès équitable.

Contravention, délit, crime : de la moins grave à la plus grave

Astuce : Retiens l'escalier : contravention, délit, crime. Plus la marche est haute, plus l'infraction est grave et plus le tribunal est solennel.

- Une règle de droit est obligatoire, générale et sanctionnée.
- La Constitution de 1958 est au sommet ; la loi est votée par le Parlement (Assemblée nationale et Sénat).
- La justice civile règle les litiges entre personnes ; la justice pénale punit les infractions.
- Contravention (tribunal de police), délit (tribunal correctionnel), crime (cour d'assises ou cour criminelle départementale).
- Présomption d'innocence et droits de la défense garantissent un procès équitable ; on peut faire appel.
- La majorité pénale est fixée à 18 ans.
- Le juge des enfants privilégie les mesures éducatives ; la peine d'un mineur est en principe atténuée.

EXEMPLE GUIDÉ

Un adulte a cassé la vitrine d'une boulangerie pour voler la caisse. Quelle justice et quel tribunal sont compétents ?

1. Je repère s'il s'agit d'un conflit entre personnes ou d'une infraction à la loi : ici, c'est une infraction.
2. J'en déduis que c'est la justice pénale qui est compétente.
3. Je classe l'infraction : un vol est un délit, ni une simple contravention, ni un crime.
4. Je conclus : l'auteur, un adulte, sera jugé par le tribunal correctionnel.

PIÈGE DU BREVET

Justice civile ou justice pénale ?

Beaucoup d'élèves mélangent les deux. Demande-toi s'il y a une infraction à punir : si oui, c'est la justice pénale ; s'il s'agit d'un désaccord entre personnes, comme un loyer impayé, c'est la justice civile.

EXERCICE TYPE BREVET

La présomption d'innocence

Document : article 9 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi. »

Situation : au collège, un vélo a disparu. Sur un groupe de discussion, des élèves accusent Malik, sans preuve, et partagent son nom en le traitant de voleur.

1. Quel principe l'article 9 affirme-t-il ?

2. Explique pourquoi le comportement des élèves ne respecte pas ce principe.

3. Le vol est-il une contravention, un délit ou un crime ? Quelle justice est compétente ?

4. Que devraient faire les élèves qui pensent savoir quelque chose sur ce vol ?

Indice : Seule la justice peut déclarer une personne coupable, après un procès équitable.

CORRIGÉ

1. Il affirme la présomption d'innocence : une personne est considérée comme innocente tant que la justice ne l'a pas déclarée coupable.

2. Les élèves déclarent Malik coupable sans preuve et sans procès : ils se font justice eux-mêmes et portent atteinte à sa réputation, ce qui peut aussi être puni par la loi.

3. Le vol est un délit : il relève de la justice pénale, devant le tribunal correctionnel pour un adulte, ou du juge des enfants pour un mineur.

4. Ils devraient prévenir un adulte du collège, qui pourra signaler les faits, et laisser l'enquête et la justice établir la vérité, sans accuser publiquement personne.